



République Française
Département de Maine et Loire
Arrondissement Segré-en-Anjou-Bleu
Commune Erdre-En-Anjou

Arrêté 2025/008

**Portant sur l'instauration d'un panneau « stationnement et arrêt interdit »
Impasse des jardins, en face des Sanitaires publics, Gené – Erdre-en-Anjou**

Le Maire d'ERDRE-EN-ANJOU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

VU le Code de la Route.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers sortant des Sanitaires publics, place de l'Eglise à Gené.

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation sur la voie communale Gené commune déléguée d'Erdre-En-Anjou.

ARRETE

Article 1 : Un panneau « Arrêt et stationnement interdit » sera installé devant les sanitaires publics, Impasse des jardins, Gené, commune déléguée d'Erdre-en-Anjou.

Tout arrêt et stationnement sera interdit.

Article 2 : Les services techniques d'Erdre-En-Anjou sont chargés de la mise en place du panneau de signalisation correspondant ainsi que le marquage au sol.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la section concernée par les Agents de la commune d'ERDRE-EN-ANJOU.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Directeur Général des Services d'ERDRE-EN-ANJOU.
- Monsieur le commandant de la Gendarmerie du LION D'ANGERS.
- Monsieur le Responsable de l'Agence Technique Départementale du LION D'ANGERS.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

Fait à Erdre-En-Anjou, le 16 janvier 2025

Le Maire, Yamina RIOU

